L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 62 RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 19 FEVRIER 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

COMMUNICATIONS AVEC LA HAVANE.

Il paraît positif que le steamer *Merchant* va être mis dans la navigation entre notre port et celui de la Havane, comme paquebot régulier. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette entreprise si bien calculée pour favoriser à la fois le commerce des deux ports

On n'a qu'à jeter les yeux sur les listes maritimes d'arrivages, pour juger de l'activité de nos relations avec la Havane. Nous lui fournissons des farines, des salaisons et des provisions de tout genre et nous en retirons des cafés, du tabac, des cigares et des fruits D'après cela on doit voir de quelle importance il est pour nous d'activer nos relations avec cette capitale des Antilles.

Nous devons notre prospérité commerciale à la position heureuse qui fait de la ville de la Nlle-Orléans l'entrepôt des vastes régions de l'Ouest et du Sud-Ouest; nous recevons leurs produits pour en disposer, ou les charger pour compte, et nous les tenons approvisionnées des produits étrangers dont nous opérons l'importation. Mais il n'y a pas que nous qui fassions leurs affaires : les Etats de l'Atlantique ont fait d'immenses travaux pour en avoir leur part et ils n'ont pas entièrement perdu leurs peines. Si donc nous voulons conserver la bonne part que nous avons encore dans leurs affaires, il faut la mériter par notre activité sous peine de la voir diminuer chaque jour. Le projet d'établir un bateau à vapeur, circulant régulièrement entre ici et la Havane, est un de ceux qui peuvent contribuer le plus puissamment à conserver notre prépondérance commerciale.

Il est incontestable que la rapidité et la régularité des communications augmentent les affaires; l'expérience l'a prouvé il y a long-temps. Donc, si nous avions un bateau-à-vapeur faisant régulièrement les voyages de la Havane, nous pourrions activer la vente des produits de l'Ouest, trouver un marché souvent avantageux pour notre change et faire de plus en plus de notre marché l'entrepôt du sud des Etats-Unis.

A ces raisons d'*utilité exclusive* on peut joindre des raisons à la fois d'utilité et d'agrément. On sait par exemple que la Havane est, grâce à son beau ciel et à son utile climat, le lieu particulièrement affectionné de nos concitoyens de presque toutes les parties des Etats-Unis, qui, fuyant les glaces du Nord, vont régulièrement y chercher un hiver comparable à nos plus beaux jours de printemps. Et cette masse d'émigrantes annuels augmenterait encore s'il y avait ici un service de bateaux-à-vapeur bien organisé pour la capitale de l'île de Cuba. L'avantage pour nous serait d'autant plus grand que la douceur de notre climat retiendrait les émigrants dans nos murs jusqu'à la fin de décembre et que nous y gagnerions d'abord un surcroît de population d'été et ensuite (ce qui est plus important) d'être mieux connus de nos concitoyens du Nord, qui nous jugent avec trop de sévérité sur les calomnies de la presse des Etats Septentrionaux.

L'utilité de l'entreprise et l'avantage qu'elle nous doit procurer sont donc incontestables. Mais peut-on compter sur la réussite? Nous osons le croire. Les essais faits jusqu'à présent n'ont pas ré-ssi complètement par des raisons qu'il serait inutile de déduire; mais nous croyons savoir que les nouveaux entrepreneurs éviteront absolument les fautes de leurs devanciers L'expérience est un grand maître, et il est à remarquer que presque toutes les entreprises utiles ont été menées à bien, après une suite de tentatives infructueuses.

Il est seulement un fait sur lequel nous voulons appeler l'attention du public; c'est la concurrence mesquine que font à une pareille entreprise les capitaines de navires, en diminuant de cinquante pour cent le prix de leurs passages afin de nuire au bateau-à-vapeur. Pendant que le Cuba faisait les voyages de la Havane, les capitaines avaient baissé leurs prix de passage de $50 à $25 à la chambre et proportionnellement à l'entrepont. Et ce, avec le but avoué de faire tomber l'entreprise du bateau à vapeur.

Le public doit se montrer en garde contre de semblables manœuvres et ne pas les favoriser. Pour encourager et rendre possible une entreprise utile, comme celle dont il s'agit, on ne doit pas regarder à quelques misérables économies de moment, qu'on aurait bien retrapper avec usure si la nouvelle entreprise échouait

---

Des lettres particulières de la Havane annoncent que la petite émotion populaire, causée par la perte des navires espagnols, venant de Sacrifices, s'est entièrement calmée, grâce à la conduite prudente et ferme du consul français

Les mêmes lettres nous apprennent qu'il serait très possible que le Prince de Joinville arrivât prochainement dans nos murs, et réalisât ainsi les espérances qu'il avait fait concevoir l'an dernier.

Nous devons appeler l'attention du public et de la législature sur un sujet important trop longtemps négligé

Les plaintes unanimes des planteurs riverains du Mississipi contre les dépréd-tions des capitaines de bateaux à vapeur, naviguant sur ce fleuve, doivent enfin trouver de l'écho parce qu'elles sont fondées et qu'il est temps de porter remède à un mal, qui devient intolérable par sa continuité et qui sans cela ne pourrait qu'augmenter

Il paraît que les capitaines de bateaux à vapeur prennent du bois où ils en trouvent, le paient ce qu'ils veulent ou ne le paient pas du tout suivant leur bon plaisir, et qu'ils enlèvent des clôtures tout entières laissant ainsi les champs ouverts à la dévastation, ce qui est une véritable violation du droit de propriété. Ce sont des abus graves dont on doit ne pas négliger plus longtemps la répression.

Voici du reste une lettre qui n'a pas besoin de commentaire et que nous publions comme preuve de ce que nous venons d'annoncer.

Messieurs les Rédacteurs de l Abeille.

" Depuis long-temps les habitans qui ont leurs propriétés situées le long du fleuve sont exposés à toute espèce de vexations de la part des capitaines des bateaux à vapeur,. Ne sera-t-il pas du devoir de la législature de passer une loi qui ferait un devoir aux commis de ces bateaux, ainsi qu'aux passagers, de déclarer à leur arrivée dans un port, les vexations ou extorsions que les capitaines auraient pu commettre pendant le cours du voyage?

Dans la nuit du 14 du courant, un bateau qui, sans doute manquait de bois, s'arrêta sur ma propriété, située à quatre lieues et demie au dessus de la Nlle-Orléans, et enleva, une certaine étendue de barrières, laissant ainsi mon champ à découvert. Est-ce dans un pays policé que du pareils attentats au droit de propriété peuvent se commettre impunément? Et n'est au moins du devoir du capitaine, si la nécessité le forçait à commettre un pareil acte, de chercher à connaître le propriétaire afin de le dédommager? Enfin ne serait-il pas du devoir des passagers, à leur arrivée à la Nouvelle-Orléans, de faire leur déclaration afin de faire punir le capitaine?

Je suis etc. P. SONIAT.
Nouvelle-Orléans 16 Février 1839.

EMEUTE A LA MOBILE.

Quelques charpentiers à la Mobile qui s'étaient engagés à travailler moyennant un salaire modique, s'assemblèrent dans la nuit du quinze, avec l'intention de *hyncher* l'entrepreneur; ne l'ayant pas trouvé, ils se rendirent à quelques bâtiments en construction, et commencèrent à les démolir; ils furent interrompus dans leur œuvre de destruction par l'arrivée du maire, qui à la tête des officiers de police et des pompiers mit les désorganisateurs en fuite.

Il n'y a pas eu d'accidents graves; personne n'a été tué, plusieurs des ravageurs ont été arrêtés.

A l'occasion des négociations entamées pour terminer le différend relatif à la délimitation des frontières du nord-est des Etats-Unis, la Gazette de Quebec contient le passage suivant :

Un journal de de Fredericton dit qu'aussitôt que M. Bliss, agent du Nouveau-Brunswick en Angleterre, eut vu l'article du Morning Chronicle d'après lequel le fleuve Saint-Jean devait être pris pour ligne de démarcation entre cette province et le Maine, il se rendit au bureau des affaires étrangères, et y reçut l'assurance que le ton d'accéder à la juste proposition, le gouvernement de Sa Majesté était résolu de n'abandonner aucune partie de ses prétentions.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE :

WASHINGTON, 5 Février 1839.

Le mauvais état des routes empêche toujours les malles du nord d'arriver régulièrement. Les dernières nouvelles de New-York sont du 2. Le navire paquebot de Philadelphie, parti de Londres le 24 décembre vient d'arriver, et apporte des dates de quelques jours plus récentes. La traversée du navire à vapeur *Liverpool* a été d'un peu moins de 14 jours. Les principaux journaux anti-ministériels de Londres, annoncent avec beaucoup d'agrœur la partie du message du président, qui a rapport aux affaires du Canada, et prétendent qu'elle ne doit pas satisfaire le gouvernement anglais. Dans le sombre des passagers de Liverpool, qui ont offert une tabatière d'or au capitaine de ce navire, se trouve M. *Price*. On ne connaissait pas encore alors à Londres le but de son voyage. Lord Durham a publié dans le *Courrier* de Londres une lettre qui dévoile son projet.

Dans le sénat, on a lu et renvoyé aux comités respectifs un grand nombre d'actes pour venir au secours de certaine particulière. Ces actes ayant été adoptés par la Chambre, dans les séances [illegible] mardi et samedi.

M. Wall a présenté [illegible] de l'honorable Samuel L[illegible] résilie de New-Jersey [illegible] à partir du 4 mars prochain. [illegible] bureau et seront imprimés.

[illegible] a présenté une pétition des [illegible] au fort Jesup et dans d'autres stations [illegible]ant une paie égale à celle des officiers [illegible]or. Il dit que ces officiers ne demandent pas [illegible]augmentation de traitement, ne sollicitent aucune grâce en faveur mais simplement une justice égale. Ils ne désirent que de voir disparaître une distinction odieuse. M. P. soutint avec force la réclamation des pétitionnaires et exprima l'espoir qu'elle ne tardera pas à présenter un acte qui leur prouvera que le congrès n'est nullement disposé à établir une différence si injuste et si inique; encore moins de leur assigner une place inférieure dans l'échelle des grades militaires

La pétition a été renvoyée au comité des affaires militaires.

M. Strange a rapporté un acte pour amender un acte pour empêcher l'importation des esclaves des ports et débarcadères E. U. Cet acte est lu et déposé sur le bureau.

Le sénat prend ensuite en considération l'acte qui pourvoit à l'occupation militaire de la partie de la Floride aujourd'hui paroissuse et infestée de bandes de marauduers indiens.

Après quelques débats, dans lesquels l'acte est soutenu par Mr. Benton, et combattu par Mr. Preston, il est mis de côté et renvoyé à l'ordre du jour de demain.

La chambre des représentans a été aujourd'hui le théâtre d'une scène assez curieuse. Mr. Adams demande que le journal soit amendé de manière à établir ce qui s'est réellement passé hier, lorsque Mr. Eli Moore présenta' un mémoire de certains citoyens du district, qui ils plaignent de la conduite de ceux qui inondent le Congrès de pétitions pour l'abolition de l'esclavage dans ce district.—Mr. Adams dit que Mr. Moore fut rappelé à l'ordre, tandis qu'il se bornait à rendre compte du contenu de cette pétition; et il allait se livrer à une série de remarques à ce sujet, lorsque l'orateur le rappela à l'ordre.

Mr. Adams défend ses droits.—L'orateur persiste à l'interrompre—Mr. Adams continue à parler au milieu du cris "à l'ordre, à l'ordre!" "Question, question." Enfin il se rassied. Une motion ayant été faite de déposer sur le bureau celle qui demande la correction du journal, elle est adoptée.

Mr. Hawes demande que la chambre se forme en comité général sur le message du Président.—Cette motion est rejetée.

La chambre prend ensuite en considération la motion de Mr. Cambreling de renvoyer le rapport des finances au comité général, afin de corriger certaines erreurs et fautes qu'il contient.

Mr. Briggs de Mass. relève l'accusation portée, il y a quelques jours par Mr. Rockett, lorsqu'il dit que le tarif est originaire du Nord. Il prouve, en citant les opinions de Calhoun, McDuffie, Haynes et autres hommes distingués, que le tarif ne s'applique à aucune section particulière. Mr. Newton soutient la même opinion et défend le nord. Il est interrompu par la demande de l'ordre spécial du jour.

Le sénat s'occupe ensuite de l'acte de l'armée. La question est d'amender la chasse qui allone des fonds pour les arsenaux du pays, et élever la somme de $300,000 à $360,000.

Mr. Calhoun de Mas. demande à ramener la chambre à la considération du véritable point en dispute, et dit que si d'autres membres désirent parler au long et en matière générale, il leur cédera la parole.

Mr. Thompson se lève alors et parle longuement sur beaucoup de sujets divers et contre la politique de l'administration.—L'amendement est rejeté.—L'acte est mis de côté et la chambre s'ajourne bientôt après

Washington 6 fev. 1839.

On pense que le comité d'enquête terminera ses travaux cette semaine et rentrera au congrès la semaine prochaine. Ces messieurs se sont faits une réputation de *grands travailleurs*, quoiqu'il n'ait rien transpiré de ce qu'ils peuvent avoir fait.

Les membres whigs de la législature de New-York, ont tenu conseil pour nommer une personne convenable au sénat du congrès. Le nombre total des votes a été de 89, sur lesquels N. S. Tallmadge en a reçu 76, A. H. Trau 5, F. Granger 4, Willis Hall 3, 1 vote en blanc. C'est un compliment bien flatteur pour M. Tallmadge et j'espère que l'exemple de New-York sera suivi par la Virginie.

Nous avons appris ici l'adoption par le sénat de la Louisiane des résolutions patriotiques dirigées contre l'administration sans contrôle du revenu de la part de l'exécutif. en faveur de l'admission en paiement de billets de banques convertibles; aussi bien que des monnaies d'or ou d'argent contenues au plan de sous trésorerie &c &c. Bravo, MM. les whigs!

La chambre des représentans s'est ensemblée aujourd'hui à 11 heures, au lieu de midi. On pense que ce changement a eu lieu dans la vue d'accélérer l'expédition des affaires publiques. L'assemblée était à peine en quorum la première heure s'est passée dans des appels nominaux sur des propositions aussi inutiles que vexatoires.

M. Cambreling du comité des voies et moyens rapporte plusieurs amendemens aux divers actes d'appropriations.

M. Hunter de la Virginie, au nom du comité particulier, nommé à ce sujet, rapporte un acte pourvoyant à la perception, à la garde et à l'emploi des fonds publics.

A 1 heure, la chambre prend en main l'acte général d'appropriation.

La question étant d'appropriger $30,000 pour arpentages, il en résulte un débat animé auquel prennent part MM. Ball, Aulleny, Surland et Evans. Cette question embrasse la politique des améliorations intérieures faites sur le gouvernement général.

Dans le sénat, M. Morris de l'Ohio. offre une série de résolutions pour inviter le comité judiciaire à s'enquérir et à faire un rapport sur le pouvoir qu'exerce le congrès *sur les sujets du droit de pétition*, de l'*abolition de l'esclavage*, de la *traite des nègres*, de l'*enseration du Texas à l'Union*, &c. &c. Il demande quelles soient pour le moment déposées sur le bureau et imprimées.

M. Hubbard de N. H. dit qu'il est décidément opposé à la prise en considération de ces résolutions. Il fait allusion aux résolutions sur le sujet introduit par son collègue dans la chambre (Atherton) et adoptées par cette chambre. Il déclare les approuver en entier et il exprime le désir que le sénat adopte quelque règle de même nature.

M. Clay de l'Alabama demande s'il sera à l'ordre en faisant la motion que ces résolutions ne soient pas admises.

Le président décide que tout sénateur a le droit de présenter toutes les propositions qu'il juge convenables, sous sa propre responsabilité.

M. Fortes s'élève fortement contre toute mesure tendant à ranimer l'agitation causée par ces sujets inflammatoires.

M. Morris retire sa motion d'impression et la résolution *est renvoyée* au lendemain.

M. King de l'Alabama, présente une pétition de certains habitans de Pensacole, qui demandent que le le congrès les aide à construire un chemin à coulisses de Pensacole à certains points dans le Tennessee et l'Alabama.

M. King appuie de quelques observations la demande des pétitionnaires en faveur de cette grande entreprise. La pétition est renvoyée au comité des routes et canaux.

Un temps considérable est consacré à des actes d'une nature privée. Le sénat s'occupe ensuite de l'acte au sujet de l'occupation armée de la partie de la Floride dans ce moment dévastée par des bandes de maraudeurs indiens.

M. Preston propose de renvoyer l'acte indéfiniment afin de s'assurer de l'opinion du sénat sur cette mesure.

Cette motion est admise par 23 voix contre 19."

M. Rennson demande la reconsidération de ce vote, ayant donné le sien par erreur.

Le sénat y consent et l'acte est renvoyé à demain.

Le reste de la séance est consacré à des actes particuliers.

(Communiqué.)

C'est avec la plus vive émotion de plaisir que nous voyons les ests, s'implanter chaque jour d'avantage, sur le sol de la Louisiane : cette autre patrie des Français.

Les artistes qui y sont si bien accueillis, veulent tous payer la dette de reconnaissance, qu'ils ont contractée envers la Nouvelle Orléans: et cette reconnaissance là n'est jamais vaine et inutile. Le temps n'est pas éloigné peut être, où les Louisianais seront amplement récompensés de la généreuse protection qu'ils accordent aux arts.

Mr. Beaudoin, un Français, un exilé du Mexique, vient aussi apporter son industrie dans le pays et veut essayer d'y fonder un établissement, pour graver toute espèce de musique. La sympathie, l'aide et les conseils de ses compatriotes, ne lui ont pas manqué jusqu'à ce jour, mais ce n'est pas assez pour réussir; il lui faut encore le patronage du public en général; nous avons l'espoir fondé que celui là ne lui manquera pas non plus.

Mr. Beaudoin, va d'abord publier une charmante mélodie de Mr. Eugène Prévost, chef d'orchestre du Théâtre d'Orléans. Le mérite de ce jeune artiste est assez connu pour que nous nous abstenions d'en faire un nouvel éloge. Mr. Prévost a obtenu le suffrage général.

Les paroles sont de Mr. Albert de Calvimont, auteur de l'opéra du Revenant —*Le doux regard* est une de ces délicieuses poésies qu'un ne peut écrire que d'inspiration et nous la magique influence d'un gracieux sourire de femme. Nous laisserons donc à nos jolies Louisianaises, le droit de juger cette nouvelle production ; car l'approbation des femmes est la gloire la plus douce et la plus séduisante qu'un artiste puisse obtenir.

Cns. G.

A MM. les Rédacteurs de l'Abeille.

Messieurs,—Vous nous obligerez en insérant dans votre journal la lettre à nous adressée par le Président d'un comité nommé par une assemblée de citoyens qui a eu lieu ces jours derniers, ainsi que notre réponse à cette lettre.

Nous sommes avec respect, Messieurs,
Vos très obéissans serviteurs.
(Signé,) C. M. CONRAD,
Wm. DEBUYS,
A. W. PICHOT,
G. K. ROGERS,
W. C. C. CLAIBORNE.

Nouvelle-Orléans, le 14 février 1839.

A Messieurs
C. M. Conrad,
W m. Debuys,
A. Pichot,
Geo. K. Rogers,
Wm. C. C. Claiborne.

Messieurs,

Je voustransmets sous ce pli une copie des résolutions adoptées par une assemblée nombreuse des habitants, et votants de la seconde municipalité, tenue le 13 de ce mois.

Au nom du comité nommé en vertu de la septième résolution, et conformément aux dispositions de cette même résolution, je suis chargé de demander votre approbation au sujet d'un projet de loi qui a été adopté au sénat et qui se trouve en ce moment par devant la Chambre des Représentants ayant pour titre " Acte pour amender la loi qui divise la ville en trois municipalités, et les différents actes relatifs à la ville de la Nouvelle-Orléans "

Il est de la plus grande importance que votre opinion au sujet de ce projet de loi extraordinaire soit bien connue par vos constituants résidant dans la seconde municipalité. Nous recevrons avec plaisir une réponse de votre part depuis ce jour jusqu'au 15 courant.

Je suis avec respect
Votre très-humble serviteur.
WM. FRERET,
Président du Comité.

(Signé)

Nlle.-Orléans, ce 15 Février 1839.

Monsieur,

Nous avons reçu votre lettre en date d'hier, et comme nos opinions sont d'accord relativement à l'objet dont elle traite, nous avons pris la détermination de n'y faire qu'une seule et même réponse. Nous devons avouer cependant que la délégation de cette ville ayant déjà fait un rapport recommandant certains amendemens au projet de loi soumis à votre bienveillante attention, la réception de votre lettre n'a pas laissé que de nous surprendre. Comme ce rapport avait été publié dans les gazettes et comme nous avions toujours exprimé avec la plus grande liberté notre opinion au sujet de ce projet de loi, toutes les fois que nous en avons été requis par nos concitoyens, il nous paraît qu'il n'était rien moins que nécessaire d'avoir recours à un mode de procéder jusqu'à présent inusité; nous voulons dire de convoquer une assemblée publique et de nommer un comité avec pouvoir de faire la déclaration par écrit de notre opinion. L'irrégularité de cette mesure (considérée comme mesure générale) doit être évidente pour tous ceux qui réfléchissent que nous faisons partie d'un corps délibérant, et que par suite, étant tenus de prendre l'opinion de nos commettans avant de former la nôtre, nous avons aussi exprimé de notre part avoir un engagement de voter conformément à l'opinion que nous y aurions manifestée. Ces considérations nous auraient probablement fait hésiter à répondre à la demande qui nous a été faite; mais comme le projet de loi en question a excité le plus grand intérêt, et comme nous désirons donner à nos constituans toute satisfaction possible autant qu'il sera en notre pouvoir de le faire avec convenance, nous avons pris aussi la détermination de faire un exposé complet et impartial de nos vues à ce sujet, déclarant cependant avant d'aller plus loin, que nous désirons que notre réponse ne soit considérée que comme l'expression de notre opinion actuelle

La première section du projet de loi contient les dispositions suivantes Qu'il y aura un maire seul appartenant, puisqu'il y a réélection, qu'elle consulter la chambre. Que cent qui sont gauche et une grande partie de la droite se lèvent.

La gauche, le centre gauche et une grande partie de la droite se lèvent.

M. le Président : Que ceux qui s'abstient le prouvoi à demain veuillent bien se lever.

Quelques membres se lèvent au centre, entre autres MM. Jacques Lefebvre et Vigier, mais en leur cris de toutes parts Pourquoi ? pourquoi ? Il s'en rassident bien vite ou milieu de l'allarité générale.

M. le Président : On va procéder au scrutin.

M. Billault reconnaissez l'appel nominal ; mairet est sans cesse interrompu par les cris du centre qui cherchent à étouffer sa voix.

A gauche.—Lève toujours M. Billaut c'est que tactique pour nous faire perdre du temps.

Enfin M. Augilis monte à la tribune, dépose le premier son bulletin dans l'urne ; plusieurs membres le suivent ; et le centre, voyant que le scrutin marche, se décide à garder le silence.

Quoiqu'il l'heure soit déjà fort avancée, la salle est toujours garnie. Les députés restent dans l'enceinte après avoir voté. Enfin, à six heures, le dépouillement du scrutin étant terminé, M. le président proclame le résultat suivant.

Premier tour.

Nombre des votans, 365; M. Dupin, 183 ; M. Passy 178 ; voix perdues, 4.

En conséquence, M. Dupin est proclamé président de la chambre.

La séance est levée, les députés se retirent en se tirant à des conversations fort animées. Les membres du centre paraissent peu satisfaits de leur victoire, et ceux de l'opposition ne semblent pas fort découragés par ce résultat.

M. l'Editeur,—Veuillez, je vous prie, annoncer dans votre feuille de demain, que je ne suis pas candidat pour la direction de la Banque de l'Etat, et retrancher mon nom des tickets où il se trouve.

17f C. E. FORSTALL.

Marié le 16 courant par le révérend Théodore Clapp, Mr. Ch. Schnell, Esq. de cette ville à demoiselle Anne Marie Tronard, de Lauisville, fille de Wm. W. Thompson Esq. de Northampton, Mass.

Décédé hier matin à 9 heures 1/2 M. Fayette Cogot. Ses amis et connaissances sont priés, sans d'autre invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu cet après midi à 4 heures. Son corps est exposé à la loge, La Parfaite Union rue des Remparts entre St. Anne et St. Philippe.

Décédé subitement hier matin, M. W. Osborne, Esq. ci-devant négociant de New-York, à l'âge de 87 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister au convoi qui partira du *Planters Hotel*, rue du Canal, ce matin à 10 heures, sans autres invitation.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Feraz, Healy, Boston, S. & J. P. Whitney.
Navire Tacitus, Plummer, Portsmouth, Capitaine
Navire Avis, Simmons, Boston, Kidder & Head.
Navire Chevalier, Knight, Liverpool, I. H. Gale.
Barque Empress, New York, F. Ansley.
Gulnare, Wheatland, Boston, Chase & Dixy.
Mary Vickerson, Baltimore, G. Bedford.
Brick Harriett, Fisher, N. York, S. & J. P Whitney.
Nina, Alexander, Balize, Hen. Vigers & co.
Godfrete Oscar, Steelman, Norfolk,

Ashbridge & Jenkins.
Palestine, May, Boston, W. H. Sumner & co.
Morning Star, Lewis, New York,
W. H. Sumner & co.
Eliza Ann, Floyd, Metamoras, Goldsmith.
Albion, Varniand, Norfolk S. & J. P. Whitney
Marion, Ferrey, New York
J. & J. P. Whitney.
J B. Woolford, Allen, Taupien,
E. & J Andrews.
Kosciusko, Moss, Sabine, W. Bryan.
Gov. Arnold, Swain, Pensacole,
J. W. Stillwell
Henry, Clark, Attakapas Capitaine.

Paquebot à vapeur New York, Wright, Galveston,
Hogart & Hawthorn.
Massasoit, Bartlett, Liverpool, I. H. Gale.
Mary Ellen, Ellis, Pensacole, Capitaine.

ARRIVES.

Bateau de remorque Phœnix, Annable, de la Passe
N. E. vent mis en mer les navires Warsaw, Renown, et la goélette Dolphin. Il a amené en ce port le navire Marchant, la barque anglaise Prompt, le brick (fr.) Bordeaux Packet, et les goélettes Axis, Emblem et Geo Henry.

Bateau de remorque Post Boy, Limbert, des passes —avant mis en mer les barques Joséphine et Beaver, les bricks Apalachicola et Audubon. Il a amené en ce port le brick Adelaide, les goélettes Jasper et Meteor—Le remorqueur Porpoise montait avec le navire Ocmulgee, de New York, et le navire Huron.

Bateau de remorque Pilot, Clark, de la Balize, ayant mis en mer le brick (ang.) Lady Mary Fox. Il a amené en ce port les bricks Susan Crane et Emelio—tous de nouveau en rivière.

Navire Merchant, Jordan, de St. David (Ecosse)—29 novembre.

Barque (anglaise) Prompt, Payne, de Liverpool, le 24 déc.—cargaison, sel.

Brick (français) Bordeaux Packet, Stephenson, de Bordeaux, le 30 déc—cargaison, vins, eau de vie, liqueurs, fruits et marchandises.

Consignataires—J. & C. Parrier, J. Materre, Millaudon, Carlepan, J Meger, Dussault fils, L'Hotelier, B Lacoste, V Roumage, Chatelanat, Lespare, Anquir, Bataille, J C Delavigne, Lazarenne, Guds, Capdeville & co, V Dufour, Bigourneat, Thomas, Albert, et 4 ordres.

Brick Adelaide, Card, 14 jours de Richmond, via Norfolk.

Brick Susan Crane, Coffin, 14 jours de la Jamaïque —sur lest.

Brick Emelio, Sust, 6 jours de la Havane—1560 sacs de café.

Brick Jefferson, Watts, 20 jours de New York,—fain, curb-stones, &c.

Goélette Jasper, Tucker. 32 jours du Mont Desert

Goelette Meteor, Burton, de la Mobile—coton.

Goélette Alix, Alle, des Attakapas—mélasse.

Goélette Emblem, Kelly, de Galveston, sur lest.

Goélette Comet, Stark, des Attakapas—coton.

Goélette Geo. Henry, Gould, des Attakapas—sucre et mélasse.

Goélette David, Moss, Rowe, de Pensacole—bois de construction.

Goélette Mélisse, de Springfield (Le.)—coton.

Steamer Seal, Willet, de la Balize—(au service du gouvernement.)

Steamer Denmark, Graham, de Caddo Prairie, Rivière Rouge, chargement de coton, praux, &c.

Steamer Astoria, McCord, de St. Louis—praux, pore, beurre, &c

Steamer Bridgewater, Wright, de Manchester,—chargement de coton.

Steamer Swiss Boy, Corke, de la Rivière Rouge,—chargement de coton, mais, farine, &c.

Steamer Colorado, Underwood, du Bayou Lafourche—sucre

Steamer Houma, Griffin, des Natchitoches,—coton.

Steamer Huntsville, Jordan, de Bayou Sara

Steamer Isabella, Walker, de la Mobile

Barge no. 1, Whitcomb, de Ouachita—coton, bois de construction, &c.

Trois chalans, de la côte, avec du sucre, du coton et de la mélasse.

MEMORANDA.

Le steamer Astoria quitta St. Louis le 8 courant—la partie supérieure du Missisipi était couverte de glaçons, et les eaux très basses

---

☞ Les personnes dont les noms auraient été soutenues comme Directeurs de la Banque d'Etat de la Louisiane, à l'élection qui aura lieu Lundi prochain, 18 du courant

W. Roumage,	C. Toledano,
R. Curell,	J. M. Lapeyre,
J. E. Joly,	R. Bruger,
J. B Lepretre,	E. Sainet,
P. A. Hebrard,	A. Carriere,
C. Genois,	Jno I. Lewis.

18 fev *Un grand nombre d'Actionnaires.*

Un grand nombre d'actionnaires voteront en faveur du ticket suivant pour l'élection des directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane

James Colles,	G. G. Lawrie,
Randall Curell,	Hy Legendre,
Emile Sainet,	A Carrière,
Jas. W Zacharie,	G S. Bringer,
John L. Lewis,	J E. Joly,
R. Brugier,	P. A. Hebrard.

18 fev

QUARTIERS-GENERAUX

Nelle. Orléans, 16 février 1839.

Ordre No 1.

Le gouverneur et commandant en chef a nommé les messieurs suivans aides-de-Camp, ils devront être respectés et obéis en conséquent :

	Daniel Edwards,
	Félix J. Forstall,
	Théodore Hunt,
	Charles Boudousquié,
	Alexander Barrow,
	Félix B. Sherburne,

Par ordre du commandant en chef,
PERSIDORF SMITH,
18f Adjut. et inspecteur général.

Legion de la Louisiane—MM. les officiers de la légion sont priés de se réunir, mardi, 19 du courant, à 6 heures du soir, à la Salle d'Orléans, Lieut. Col. B. D'IGNIE,
16f—3 Préult du comité général.

GARDES D'ORLEANS, Attention!—Revue d'Inspection et célébration de l'Anniversaire du 21 fevrier —Conformément aux ordres supérieurs, les Gardes d'Orléans prendront les armes demanche prochain, 24 courant à 9 heures du matin.

Equipement complet sans hauvesac—tenue d'hiver—rendez-vous Place St. Antoine

Par ordre du capitaine,
A. DUBUC, sergt major.

CAZADORES DE ORLEANS ATENCION

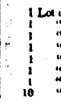

Lacompañia se reunirá el Domingo, 24 del corriente a las nueve en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para una revista de obligacion, y celebrar el Aniversario de Washington. Se encarga la mayor asistencia y puntualidad, la reunion en el paraje ce stumbrado.

Nueva Orleans 16 de Febrero de 1839.
De orden del Capitan. Feo A. GARCIA.
sergento primero.

Cigares et confitures, en débarquement de brick Groning, de la Havane à vendre à des prix très modérés : 70,000 cigares canonet Partagas, 30 boites confitures.

J. TENTORER.
18f entre les rues Ursulines et Ursulines.

Perdu—Samedi dernier dans l'après midi, $50 ont été perdus depuis la rue Condé à la place Congo; 2 billets de $20 et l'autre de $10 des banques de la Nouvelle Orléans. Ces trois billets étaient insérés dans un morçeau de papier. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui remettra les dits billets au bureau de ce journal. 18 f—3

BANQUE DE LA CITE,
Nouvelle-Orléans, 16 Février 1839.

Les actionnaires de cette institution sont informés qu'une assemblée annuelle pour l'élection de douze Directeurs pour l'année courante, sera tenue à la maison de Banque, Lundi prochain, entre 10 a. m et 2 p. m. R. J. PALFREY,
18fev Caissier.

Avis aux pompiers.—A une assemblée des pompiers et des membres exempts, tenue en cette ville Samedi dernier soir, le 16 du courant, dans la salle de la compagnie des pompiers du Mississipi No. 9. Les résolutions suivantes furent unanimement adoptées :

Résolu, que nous recommandons aux diverses compagnies de pompiers en cette ville, de s'assembler aussitôt que possible, afin de prendre des mesures pour la célébration de l'anniversaire du 4 mars, et qu'ils soient priés de nommer deux délégués qui se rendront à l'assemblée ajournée, qui aura lieu Lundi soir, 18 du courant, à 7 heures.

Résolu, que les *pompiers exempts* soient requis de s'assembler aussitôt que possible, afin de prendre des mesures pour joindre la célébration.

18 fev J. B. GOODALE, secrétaire.

☞ Le *Courrier* voudra bien insérer l'avis ci-dessus

Les draps nos. 31, 219 et 906 sont notifiés de transmettre leurs reçus pour marchandises prises à bord du brick Wm. Henry, faute de quoi ils seront poursuivis immédiatement.

18 f

Bureau à louer.—Un joli bureau situé au No. 32, rue Gravier, à louer par 18f E. & N. ANDREWS, 32, Gravier.

Les soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et celle feront aujourd'hui l'ouverture de quelques balles de jaconat et de mousseline nouvelles qu'ils ont reçus par les derniers arrivages, ainsi que quelques autres articles qu'ils vendront à bas prix.

18f E. LEFEBVRE & Frère.

Sangsues.—Plusieurs milliers sangsues de 1re suite choix, à vendre à des prix très modérés, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,

Chapeaux de panama—1 balle chapeaux de panama de qualité supérieure à vendre par
18f JOSEPH PRATS.

JOCKEY CLUB DES COURSES.
De la Nouvelle-Orléans.
Courses Ecuries.
Réunion du Printemps, de 1839.

Les courses du printemps commenceront Mercredi, 13 mars 1839, et continueront pendant 5 jours.

Premier jour.

La Nouvelle-Orléans Plate, service d'argent de la valeur de $700, course de 2 milles. Dans cette course on admettra les chevaux de 5 ans et au dessous, portant 100 lbs; de 4 ans et au dessous, ayant leur pésanteur ordinaire.

Deuxième course—Le même jour—Une bourse pour les chevaux de 3 ans; souscription, $ 500; course de deux milles à être nommée; elle sera close le 1er mars 1839.

Deuxième jour.

Bourse de $1500 du Jockey Club; trois milles.

Troisième jour.

Bourse de $2,000 du Jockey Club; 4 milles.

Quatrième jour.

Bourse de $700 des Propriétaires; 2 milles.

1ere course—même jour—6 Sweepstakes, pour les chevaux de 3 ans; souscription de $ 500, moitié pénalité, course d'un mille, la souscription sera close le 1er mars.

Bourse des Propriétaires $ 500, 1 mille, 3 dans 5.
18 fev Y. N. OLIVIER, propriétaire.

Les soussignés ont reçus et offrent en vente en débarquement du brick Bordeaux, paquebot de Bordeaux :

20 demi pipes eau de vie de A. Dussart, Jr. 4me		
	preuve,	
90	do do do	3me, do
20	do do do	de Castillon, de
10	do do do	do do
10	barils do do	do do
4	demi pipes do	do do
	fine champagne de 1826, Macglory	
6	grandes pipes do	do do
189	berriques vin rouge,	
50	barils vin blanc Sauterne,	
20	barils vinaigre blanc,	
1200	caisses vin rouge médoc,	
50	caisses cerises à l'eau de vie,	
100	paniers huile d'olive supérieure,	
8	caisses sardines en boites et demi do.	

JOHN T. LAGUERENNE & Co.
18 f 9, rue Toulouse

Tirage de la Loterie de la Louisiane, Classe U. 62, 32, 49, 47, 69, 63, 50, 33, 1, 40 29, 58 37.

DEMAIN, A 5 HEURES
UN GROS LOT DE $10,000.
17f BILLETS SEULEMENT $2 50 ct.
LA LOTTERIE DE LA LOUISIANE
Autorisée par un Acte de la Législature, Chapitre LXIII, passé le 21 Mars 1838.
No. 6

Sera tirée Mardi, 16 Février 1839, à 5 heures de l'après-midi, à l'Hotel de la Bourse, rue St-Charles.

D. S. GREGORY & Co, Successeurs de Yates & Mc Intyre, Directeurs.

75 numéros boulotés—12 sortant

PROGRAMME.

1 Lot de	$10,000	$10,000
1 "	2,500	2